

➤ **Juge-Arbitre :**

- Le juge-arbitrage des rencontres se fera par :

JUGE-ARBITRAGE	NATIONAL	PRE-NATIONAL	REGIONAL MESSIEURS
un JA1 extérieur et neutre désigné par la CRA (*)	N1, N2, N3 Messieurs et Dames	PNZ Messieurs	Grand Est Elite
un JA1 mis à disposition par le club recevant, ne pouvant pas être joueur de l'équipe	N/A	PNZ Dames	N/A
un JA1 mis à disposition par le club recevant, pouvant être joueur de l'équipe	N/A	N/A	Grand Est 1 Grand Est 2 Grand Est 3
n'importe quel licencié majeur désigné par le club recevant	N/A	N/A	Grand Est 4 Grand Est 5 Grand Est 6 Grand Est 7

(\*) les clubs JA désignés ont la liberté de solliciter n'importe quel juge-arbitre actif au sein de leur club ou d'utiliser d'autres alternatives telles que :

- le juge-arbitrage de 2 rencontres d'un même lieu par un seul et même JA1
- l'appel à [la bourse aux arbitres](#), listant les personnes pouvant effectuer, selon les disponibilités, les prestations à votre place
- l'échange d'une prestation avec un club voisin nommé sur une rencontre à une autre date (prévenir la CRA dans ce cas de figure)
- la sollicitation des clubs voisins qui n'ont aucune obligation

Tous frais supplémentaires engendrés par ces modifications doivent être pris en charge par le club initialement nommé (la base de remboursement se fait sur la distance entre le club nommé et le club recevant). Toutes les désignations sont accessibles sur le [site Internet](#) de la LGETT.

Si un JA1 d'un club sans obligation souhaite effectuer des prestations, en faire la demande par l'un des responsables de son club au travers du formulaire en ligne sur le [site Internet](#) de la LGETT

- Arrivée du juge-arbitre : 1 heure avant l'heure officielle en Nationale et Pré-Nationale / 30 min en Régionale

➤ **Retard d'une équipe :**

- L'équipe recevant n'a pas le droit d'être en retard. L'équipe visiteuse peut être en retard de 30 minutes et au maximum 1 heure si elle a prévenu au moins 30 minutes avant l'heure officielle du début de la rencontre

➤ **Modification d'une date, d'un horaire ou d'un lieu d'une rencontre**

Seule la Commission Sportive de l'échelon considéré peut être amenée, à accorder une demande de modification de lieu, de date et/ou d'heure de la rencontre, à condition que la demande ait été effectuée 15 jours pour le niveau national et 8 jours pour le niveau régional avant la date de la rencontre sur « Mon espace club » de SPID V2 (procédure obligatoire : toute autre forme sera considérée comme nulle et non avenue).

Le club adverse indique son avis dans son espace club de SPID. Le responsable SPID accèdera aux demandes de modification dans SPID et notifiera sa décision, qui sera visible dans l'espace club des deux clubs.

Lors d'une demande de report de niveau supérieur à GE1, le club recevant s'assurera de la disponibilité du juge-arbitre pour la nouvelle date, heure et salle et préviendra la CRA.

Le report est exceptionnel et du seul ressort de la Commission sportive de l'échelon considéré.

⇒ Suivre la procédure

[http://www.fft.com/doc/Procedure\\_Modification\\_Rencontre\\_SPID2\\_PR\\_20210730.pdf?1](http://www.fft.com/doc/Procedure_Modification_Rencontre_SPID2_PR_20210730.pdf?1)

➤ **Validité des attestations de licence** : (papier ou dématérialisée)

- Le joueur peut jouer si, **pour un juge-arbitre** :
  - Le joueur prouve sa licenciation avec l'indication « en règle avec la certification médicale »
  - Le joueur présente l'attestation de licence personnelle ou collective avec l'indication « en règle avec la certification médicale »
  - Le joueur prouve sa licenciation avec l'indication « sans pratique sportive » et
    - un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du tennis de table en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs;
  - Le joueur présente l'attestation de licence imprimée, personnelle ou collective avec l'indication « sans pratique sportive » et
    - un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du tennis de table en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs;
  - Le joueur montre par l'intermédiaire de l'application FFTT, <https://malicence.fft.com/> ou bien <https://spid.fft.com/> l'écran de l'outil numérique (téléphone portable, smartphone, ordinateur portable) au juge-arbitre et si les éléments figurant sur l'écran daté du jour de la compétition permettent au juge-arbitre de constater que le joueur est en règle

**Ne sont pas acceptées comme preuves de certification médicale **pour un juge-arbitre** :**

- Attestation de questionnaire médical
- Certificat médical d'un autre sport
- Certificat médical sans précision « en compétition »
- Ordonnance médicale pour le sport santé

**Si un joueur ne peut justifier de sa licenciation et de sa certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.**

➤ **Catégories d'âges :**

- Les benjamins / benjamines peuvent jouer en championnat **SANS CONDITION**. Les poussins / poussines ne peuvent pas jouer en championnat de France par équipes Messieurs ou Dames

➤ **Joueur absent :**

- Si le joueur est absent à l'appel de son nom, il a perdu la partie mais peut continuer à jouer les parties suivantes, ses points-parties compteront pour son équipe. Si le joueur abandonne ou refuse de jouer une partie il n'a plus le droit de jouer pour le restant de la rencontre

➤ **Composition d'équipes :**

• **Equipes de 4 joueurs**

○ **Muté :**

- 2 mutés au maximum (sauf PRO). Pas de limitation aux équipes des associations nouvellement formées sur le dernier échelon **ou** participant pour la première fois au championnat par équipes **ou** reprenant leur activité en championnat par équipe après au moins 1 saison d'interruption non consécutive à une sanction sportive

Un joueur est muté sur 1 an de date à date (exemple du 5 août 2022 au 4 août 2023)

- **Equipes descendantes de Pro Dames :** 2 mutés dans l'équipe par phase
- **Equipes descendantes de Pro Messieurs :** 2 mutés dans l'équipe par phase
- Lors de la 1<sup>ère</sup> phase du championnat national féminin, une équipe peut comporter 2 joueuses mutées lorsque l'une des 2 joueuses bénéficie d'une mutation exceptionnelle en remplacement d'une joueuse en congé de maternité
- **Etranger :**
  - 1 seul étranger par équipe au maximum
- **Double appartenance :** 2 joueurs en « double appartenance » par équipe au maximum sur le championnat national par équipes
- Pour tous les autres points, voir le règlement en vigueur

• **Classement minimum :**

	Messieurs	Dames
	<b>Classement minimum</b>	
<b>Nationale 1</b>	≥ 1800 pts	≥ 1100 pts pour 3 des 4 joueuses ; ≥ 900 pts pour la 4 <sup>ème</sup> joueuse
<b>Nationale 2</b>	≥ 1600 pts	≥ 900 points pour 3 des 4 joueuses
<b>Nationale 3</b>	≥ 1400	≥ 700 points pour 3 des 4 joueuses
<b>Pré-Nationale de Zone</b>	≥ 1300 pts	N/A
<b>Grand Est Elite</b>	≥ 1100 pts	N/A
<b>Grand Est 1</b>	≥ 900 pts	N/A
<b>Grand Est 2-7</b>	Aucune restriction	N/A

Un joueur ne respectant plus le classement minimum en seconde phase mais ayant joué trois fois lors de la première phase avec son équipe peut jouer en seconde phase dans cette équipe

• **Participation des féminines au championnat national par équipes masculin :**

Une ou plusieurs féminines peuvent participer au championnat masculin si elles respectent les conditions de participation, notamment au niveau du classement **et à condition que les rencontres ne se déroulent pas à la même date (date réelle ou figurant au dernier calendrier publié)**

- **Equipe incomplète :** Les équipes doivent être complètes de la Nationale 1 jusqu'à l'échelon Pré-nationale Messieurs et Grand Est Elite Messieurs. 1 joueuse au maximum pouvant être absente en Pré-Nationale Dames, mais une pénalité financière sera adressée au club fautif. Possibilité en cas

d'absence totale d'un joueur au niveau régional (à l'exception de Grand Est Elite) de porter son nom et son numéro de licence sur la feuille de rencontre. Inscrire « joueur absent » en lieu et place du score des manches. Le joueur est alors considéré comme « absent pour toutes ses parties ». Dans ce cas, pas d'amende, mais comptabilisation de la participation du joueur pour le brûlage. Un joueur absent au maximum. Une amende sera adressée au club fautif en cas d'absence totale d'un nom de joueur sur la feuille de rencontre

- **Brûlage :**

- Une seule participation par journée pour chaque joueur
- Pour chaque phase, il n'est plus possible de participer dans une équipe de numéro supérieur après 2 participations dans une ou plusieurs équipes
- Pour la journée 2, il n'est pas autorisé d'avoir plus d'un joueur ayant participé en journée 1 dans une équipe de plus petit numéro.
- Si 2 équipes du club sont dans la même poule, après une participation dans une équipe, il n'est plus possible de participer dans l'autre équipe de cette poule

*NB : Pour toutes ces règles, la participation d'un joueur est à la fois la participation réelle et son inscription sur une feuille de rencontre.*

- **Arrêt de la rencontre :**

- Nationale et Pré-Nationale: score acquis (première équipe arrivée à 8 points ou 7/7). En cas d'égalité, il y a départage particulier
- Régionales : toutes les parties sont disputées. En cas d'égalité, il y a départage général

- **Arbitrage :**

- National : pour chaque rencontre à domicile, deux arbitres officiels non joueurs doivent être mis à la disposition du juge-arbitre par l'association recevant. Pour les rencontres de nationale 1 et 2 messieurs et dames et nationale 3 messieurs, les arbitres doivent être titulaires au minimum du grade d'arbitre régional (AR). Pour les rencontres de nationale 3 dames, les arbitres officiels doivent posséder au minimum la qualification arbitre de club (AC)
- Pré-National Messieurs : pour chaque rencontre à domicile, deux arbitres officiels non joueurs doivent être mis à la disposition du juge-arbitre par l'association recevant (AC minimum)
- Pré-National Dames et Régional : arbitrage partagé

- **Matériel**

- Balles plastiques agréées fournies par le club recevant jusqu'à l'échelon Grand Est 5
- Tenues des équipes : elles devront être compatibles avec la couleur de la balle, selon l'article II.107.2 des règlements sportifs fédéraux
- Les rencontres se déroulent sur 2 tables. Pour les divisions Grand Est 5 à 7, il est possible d'utiliser plus de 2 tables après accord des 2 capitaines

- **Circulaires des Commissions Sportives (1<sup>ère</sup> phase)**

- **Fédéral :**

[https://www.fft.com/site/scripts/kcfinder/upload/files/ARBITRES/REGLEMENTATION/00\\_Circulaire\\_informations\\_Nationales\\_Phase\\_1\\_16-08-22.pdf](https://www.fft.com/site/scripts/kcfinder/upload/files/ARBITRES/REGLEMENTATION/00_Circulaire_informations_Nationales_Phase_1_16-08-22.pdf)

➤ **Tarifs**

- Les prestations effectuées suite à la nomination par la CRA des clubs Juges-Arbitres sur les rencontres du championnat par équipes sont remboursées à hauteur de 20 € pour l'indemnité, accompagnées d'un remboursement des frais kilométriques à hauteur de 0.25€ / km (distance entre le club nommé et le lieu de la rencontre). Si par suite d'un commun accord avec le club nommé, cette prestation est effectuée par un juge-arbitre d'un autre club du Grand Est, la différence des frais kilométriques entre le lieu de résidence du juge-arbitre remplaçant et le lieu de la rencontre doit être prise en charge par le club initialement nommé.

➤ **Feuilles de rencontre, transmission des résultats et informations diverses**

- L'utilisation de GIRPE est obligatoire au niveau national Messieurs et Dames et pré-national Messieurs
- En cas d'utilisation de l'outil GIRPE, utiliser impérativement la dernière version en ligne (version 7.4.0 minimum)
- Les feuilles de rencontres doivent être signées au recto ET verso par les 2 capitaines et le juge-arbitre avant d'être envoyées selon le tableau présenté ci-dessous

	National 1, 2, 3	Pré-National	Régional
<b>Si GIRPE avec remontée dans SPID</b>			
feuille imprimée depuis GIRPE (recto/verso)	1 exemplaire à l' <b>équipe recevant</b> 1 exemplaire à l' <b>équipe adverse</b>		
<b>Si GIRPE sans remontée dans SPID</b>			
feuille imprimée depuis GIRPE (recto/verso)	Envoyer par mél le classeur « rpe » à <a href="mailto:michel.bremond@fft.email">michel.bremond@fft.email</a>	Envoyer par mél le classeur « rpe » à la Zone 5	1 exemplaire à la <b>LGETT (OBLIGATOIRE si score de parité)</b>
	1 exemplaire à l' <b>équipe recevant</b> 1 exemplaire à l' <b>équipe adverse</b>		
<b>Si saisie manuscrite</b>			
1 <sup>er</sup> feuillet jaune (recto/verso)	<b>GIRPE obligatoire</b>	<b>ZONE 5</b>	<b>LGETT (OBLIGATOIRE si score de parité)</b>
2 <sup>ème</sup> feuillet bleu		<b>équipe recevant</b>	
3 <sup>ème</sup> feuillet rose		<b>équipe adverse</b>	
4 <sup>ème</sup> feuillet rose (s'il existe)		<b>Juge-Arbitre</b>	
<b>Autres</b>			
Rapport complémentaire du JA	<b>FFTT:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par mail à <a href="mailto:comsportive@fft.email">comsportive@fft.email</a>; <a href="mailto:michel.bremond@fft.email">michel.bremond@fft.email</a> et/ou</li> <li>• par courrier postal à la FFTT</li> </ul>	<b>ZONE 5</b>	<b>LGETT</b>
<b>Saisie informatique</b>			
Résultat général de la rencontre	Avant 21h le samedi de la rencontre		Avant 18h30 le dimanche
Saisie détaillée des parties de la rencontre	Au plus tard le lundi qui suit la rencontre		Avant 18h30 le lundi

✓ **Adresses postales et mél :**

<b>FFTT</b>	<b>Fédération Française de Tennis de Table</b> 3 rue Dieudonné Costes 75013 PARIS <a href="mailto:comsportive@fft.email">comsportive@fft.email</a>	<b>ZONE 5</b>	<b>FFTT / ZONE 5</b> Maison Régionale des Sports 13 rue Jean Moulin CS 70001 54510 TOMBLAINE <a href="mailto:catherine.barbier@lgett.fr">catherine.barbier@lgett.fr</a>	<b>LGETT</b>	<b>Ligue du Grand Est de Tennis de Table</b> Maison Régionale des Sports 13 rue Jean Moulin CS 70001 54510 TOMBLAINE <a href="mailto:contact@lgett.fr">contact@lgett.fr</a>
-------------	---	---------------	--	--------------	--

## ➤ Documents utiles

Tous les documents en lien avec le championnat par équipes se trouvent sur le site Internet de la LGETT :

### ➤ onglet « [Compétitions](#) » :

- « **Règlements** » : règles du jeu, règlements généraux et sportifs nationaux, pré-nationaux et régionaux, liste des revêtements autorisés et balles agréées

### ➤ onglet « [Arbitrage](#) » :

- « **Colloque annuel** » : échanges d'information avec les cadres de l'arbitrage
- « **Cadres de l'arbitrage** » :
  - liste des arbitres et juges-arbitres actifs
  - bourse aux arbitres
- « **Désignations** » : désignations des clubs JA, Arbitres, JA2-JA3, etc...
- « **Documents utiles** » : manuel, classeurs, mémo, circulaires et autres documents pour l'arbitrage et le juge-arbitrage

### ➤ onglet « [Formation](#) » :

- « **Arbitrage** » : formation en arbitrage (explication des différents grades, calendrier et inscription aux formations, etc...)